

Faux-croup



Mise à jour
08/11/2024

Autres dénominations
Parainfluenza Virus

Informations relatives à
CHUV / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus Parainfluenza et autres virus

Réservoir

Homme

Mode de transmission



transmission par des particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie, etc.



ce type de transmission se limite à un rayon de 1 à 2 mètres autour de la source



les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge, yeux)

Période d'incubation

1 à 3 jours

Durée d'infectiosité

Pendant toute la durée des symptômes

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Mesures Additionnelles Gouttelettes

Placement



Chambre individuelle



Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures



Jusqu'à guérison clinique

Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport



Port d'un masque de soins par le patient et le transporteur



Vêtements propres



Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates



Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie

Circulation



Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels.
Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur



Masque de soins pour le patient et le soignant



Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient



Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

Visiteur



Port d'un masque de soins



Ne pas s'asseoir sur le lit



Désinfection des mains en sortant de la chambre



Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/sortie



Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Mesures en cas d'épidémie

- > Cohortage possible lors d'épidémie
 - > Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- > Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
-

Gants

- > Non indiqués en systématique
 - > A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

- > Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
 - > Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

Masque de soins

-  Oui, masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient
 -  Masque FFP2 si procédure générant des aérosols (ventilation non invasive, administration de traitement par aérosol, induction d'expectoration, bronchoscopie, aspiration trachéale, intubation endotrachéale, etc.).
-

Lunettes de protection

-  Non en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)
-

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel
- A la levée des Mesures Additionnelles :**
-  Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
 -  Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la chambre sauf si souillures visibles
-

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour



Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :



Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)



Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène



Pas de changement du rideau de lit



Nettoyage de la surface du paravent



Pas de trempage du rideau de douche

Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI



Oui

Déclaration au médecin cantonal



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
